



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° D'ORDRE :

2024-49

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Limours, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, 615 rue Fontaine de Ville, sous la présidence de Madame Dany BOYER.

DATE
D'AFFICHAGE :

08/07/2024

Étaient présents : Dany BOYER, Hugues-Alexandre ROUSSEAU (*Pouvoir de Dominique MARTINI*), Emmanuel DASSA (*Pouvoir de Virginie JANSSEN*), Christophe PIEPRZ, Mélina VERA, Alain ARTORÉ, Séverine MARTIN, Christian CHARDIN, Rémi PISANO (*Pouvoir de Valérie RIGAL*), Baptiste BONNET, Nelson SEGUNDO (*Pouvoir de Edwige HUOT-MARCHAND*), Frédérique PROUST (*Pouvoir de Alexandre VABRE*), Chantal THIRIET (*Pouvoir de Pierrette GROSTEFAN*), Jean-Raymond HUGONET (*Pouvoir de Claude MAGNETTE*), Philippe BALLELIO, Frédérique BOIVIN (*Pouvoir de Gilles AUDEBERT*), Stéphane PATRIS, Simone CASSETTE, François FRONTERA (*Pouvoir de Jean-Marc DELAITRE*), William BERRICHILLO (*Pouvoir de Thierry DEGIVRY*), Thérèse BLANCHIER (*Pouvoir de Catherine DUPONT*).

DATE DE
CONVOCATION :

27 JUIN 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE
MEMBRES :

N EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 32

dont 11 pouvoirs)

Étaient absents excusés : François RAYNAL, Dominique MARTINI (*Pouvoir à Hugues-Alexandre ROUSSEAU*), Virginie JANSSEN (*Pouvoir à Emmanuel DASSA*), Erwan LE BIHAN, Catherine DUPONT (*Pouvoir à Thérèse BLANCHIER*), Thierry DEGIVRY (*Pouvoir à William BERRICHILLO*), Valérie RIGAL (*Pouvoir à Rémi PISANO*), Alexandre VABRE (*Pouvoir à Frédérique PROUST*), Edwige HUOT-MARCHAND (*Pouvoir à Nelson SEGUNDO*), Christian SCHOETTL, Gilles AUDEBERT (*Pouvoir à Frédérique BOIVIN*), Pierrette GROSTEFAN (*Pouvoir à Chantal THIRIET*), Claude MAGNETTE (*Pouvoir à Jean-Raymond HUGONET*), Jean-Marc DELAITRE (*Pouvoir à François FRONTERA*).

Secrétaire de séance : Séverine MARTIN

Objet : Subventions attribuées aux projets culturels, touristiques et patrimoniaux pour 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'avis favorable de la Commission Culture en date du 16 mai 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 25 juin 2024 ;

VU l'avis favorable des membres du Bureau en date du 4 juillet 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, **l'unanimité**

VALIDE les subventions attribuées pour 2024 conformément au tableau ci-après :

Association	Descriptif du projet	Nature de la subvention	Montant attribués en 2024
Académie de Musiques Modernes 38 rue de Vaux - 91470 FORGES LES BAINS	Composition, Harmonie sur la Guitare Basse et concert du quintet de Jazz "Eddy Rabeson Group"	Subvention par action	500 €
AmiGoVille Place de la Mairie - 91400 GOMETZ LA VILLE	Le volume 1 publié en 2023 a été apprécié, nous préparons le volume 2 pour la rentrée de septembre 2024	Subvention par action	300 €
Association des amis de l'Eglise Ste Marie-Madeleine des Molières 9 Place de l'Eglise - 91470 LES MOLIERES	Concerts et expositions (concerts, exposition, conférence)	Subvention par action	200 €
Animusic GOMETZ LA VILLE	Organisation de concerts du groupe "Les Diatophiles" lors de fêtes et dans les EHPAD, foyers + l'enregistrement d'un CD accompagné de son livret de paroles/partitions et tablatures	Subvention par action	500 €
Cantilène de Limours Maire de Limours - 91 470 LIMOURS	Echanges avec d'autres chorales de notre territoire et hors territoire	Subvention par action	600 €
CAFCONC 91470 LES MOLIERES	Continuer les programmations en proposant une participation différente	Subvention par action	800 €

	avec du chant (karaoké géant avec le public) au lieu de la danse		
Hélium 12 rue du potager - 78830 Bonnelles	20ème Parcours d'artistes 2024 - Une offre riche d'ateliers ouverts et d'expositions collectives. Entre 90 et 100 artistes dont 20 artistes sur le territoire de la CCPL	Subvention par action	500 €
Jeunesse Musicale de France Maire de Limours - 91 470 LIMOURS	Spectacles musicaux, écoles CCPL	Subvention par action	300 €
Les Amis du vieux Briis 91640 BRIIS SOUS FORGES	Récolter des fonds en organisant des concerts et des conférences pour les travaux de l'église	Subvention par action	200 €
Maison culture et loisirs 91470 FORGES LES BAINS	Faire découvrir le théâtre d'improvisation aux enfants et adolescents pour les préparer à s'exprimer en public (enfants de 6e et 5e)	Subvention par action	300 €
Méli-Mélo Mairie de Limours - BP n°50 - 91470 LIMOURS	Festival culturel et artistique	Subvention par action	1 000 €
SOLECTRO Pecqueuse	Organisation d'évènements et réalisation du festival "Festy'Chant" Contribution à l'apport de la culture aux populations locales.	Subvention par action	500 €
Troux live 8 rue de la Butte à Bernard - 91470 BOULLAY LES TROUX	Format gratuit qui permet de découvrir des artistes locaux, des jeux et des animations	Subvention par action	600 €

Total	6 300 €
--------------	----------------

INFORME que conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la

transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les subventions attribuées en 2024 par la communauté de communes du Pays de Limours sont publiées et accessibles à tous gratuitement sur le site Internet « www.http://cc-paysdelimours.fr ».

La Présidente de la CCPL



Dany BOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ ou d'une demande préalable auprès des services de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage devant le Tribunal administratif de Versailles.

Coordonnées du tribunal administratif de Versailles : 56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles

Téléphone : 01 39 20 54 00 - Courriel greffe.ta-versailles@juradm.fr

Copie certifiée conforme par la Présidente soussignée qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Briis-sous-Forges le 8 juillet 2024 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par les articles L 5211-3 et L 2131-1 du CGCT, et adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne le 8 juillet 2024